

Saint Etienne le 28 novembre 2023



Marianne Denis
Yves Bornard
Co-secrétaires départementaux

A

Monsieur l'IA-DASEN
DSDEN de la Loire
11 rue des Docteurs Charcot
42000 Saint Etienne

Objet : dépôt d'une alerte sociale

Monsieur l'IA-DASEN,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève départemental pour les personnels enseignant-es du 1^{er} degré, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés du département de la Loire, à compter du mardi 12 décembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024 inclus.

Voici les 3 motifs qui nous amènent à déposer cette alerte sociale :

Conditions de travail

Les agent.es de l'éducation nationale subissent une évolution du métier et des conditions de travail dégradées. Le nombre de démissions et les demandes de rupture conventionnelle augmentent de manière significative. Les enquêtes nationales successives montrent un climat détérioré. Ces métiers ne sont plus attractifs.

Ecole inclusive sans moyens, dégradation des relations au travail, manque de personnels, injonctions ministérielles, pressions sur les personnels, vétusté du bâti scolaire... les signalements inscrits dans les RSST explosent sans que l'institution n'apporte de réponse à la hauteur des difficultés rencontrées par les élèves comme par les personnels. Les équipes, sans formation spécifique, sont laissées seules pour trouver des solutions.

La FSU-SNUipp réclame des décisions urgentes :

- Pour des moyens supplémentaires permettant de travailler dans des conditions efficaces (effectifs/ rased / remplaçant.es / AESH / médecine scolaire ...)
- Pour le respect et l'amélioration des droits des personnels (temps partiels / autorisations d'absences / formation / remboursement des frais / transparence des opérations de carrière / médecine de prévention ...)
- Pour une hiérarchie en soutien qui protège les équipes.
- Contre la perte de sens de nos métiers, avec la fin des injonctions inappropriées ou contradictoires, des pressions exercées sur les personnels, des tâches chronophages et des réunions hors temps de travail qui débordent des 108h.
- Pour la simplification et l'allègement des tâches administratives. Pour le respect de délais de travail suffisants et respectueux des personnels.

- Pour des réponses efficaces et systématiques aux collègues ayant rédigé et envoyé des signalements RSST ou DGI.

Ecole inclusive

Si la loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée des moyens nécessaires et suffisants, comme pour l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers. C'est aujourd'hui une source de travail empêché altérant les conditions d'enseignement pour les élèves comme les conditions de travail des enseignant·es et des AESH. Les équipes se retrouvent seules et sans formation pour gérer comme elles le peuvent l'inclusion des élèves à besoins spécifiques.

La FSU-SNUipp demande :

- Une augmentation du nombre de places dans les établissements spécialisés.
- Le développement des UPE2A.
- L'augmentation du nombre d'enseignant·es spécialisé·es, PsyEN, infirmières et médecins scolaires, assistantes sociales, enseignant·es référent·es, enseignant·es surnuméraires.
- Une formation continue de qualité sur le handicap et les besoins particuliers pour tous les personnels selon leurs besoins.
- Le recrutement d'AESH à hauteur des besoins et l'amélioration significatives de leurs conditions d'emplois.

Dialogue social départemental

Depuis quelques années, le dialogue social entre la DSDEN et les délégué·es du personnel est entravé du fait de la loi de transformation de la fonction publique.

Si les sujets de gestion collective ont été retirés des attributions des CAPD, rien n'interdit les échanges à ce sujet et la transmission des informations garantissant la transparence des opérations. Ce à quoi la FSU-SNUipp 42 est attachée.

La FSU-SNUipp 42 demande que la communication de tous les documents nécessaires au travail des représentant·es des personnels et la réunion de groupes de travail soit facilitées, afin d'améliorer le fonctionnement du service public d'éducation comme le respect des droits des agent·es, dans le respect des prérogatives de chacune et chacun.

En application du décret n°2008-1246 du 1^{er}/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable sous trois jours.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'IA-DASEN, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

M.Denis



Y.Bornard

